

**Sur le mois de mai les moyennes journalières restent encore proches de 0,5°C en dessous des normales, mais sont en hausse, ce qui devrait se confirmer dans les deux semaines à venir si l'on en croit les prévisions météo. En effet on s'oriente vers des minimales de 10 à 12°C et des maximales de 22 à 25°C sans pluie. Se sont donc finalement des conditions estivales qui vont contraster et qui se profilent déjà. Malgré les excès d'eau que l'on a localement connu, le mois va finalement terminer en déficit de près de 50%. Point plus positif, les rayonnements qui deviennent plus importants on en avait besoin.**

Avec le changement de temps qui s'amorce, la campagne va changer de tonalité. Heureusement les cultures d'hiver sont bien avancées et on n'appréhende pas une augmentation forte des questions de parasitisme. Par-contre après les contaminations liées aux pluies, des symptômes de maladies diverses pourraient apparaître en fin d'incubation, accélérée par la hausse des températures.

Avec un temps plus chaud et sec la vigilance reste également nécessaire sur betteraves. Selon le BSV, dans les parcelles non traitées sur la région, la moitié est au seuil, un quart avec présence de pucerons, et seulement un quart indemne. D'un autre côté les problèmes de parasitisme souterrain et de limaces devraient désormais s'éloigner.

## **BLE**

### **Apports bq (prononcer petit B Q)**

Dans les parcelles en cours d'épiaison (majorité des parcelles), les apports petits-bq sont à réaliser, et même rapidement sur les quelques parcelles déjà en floraison. Référez-vous à la documentation Arvalis pour connaître le bq de vos variétés. Ces apports visent un enrichissement spécifique du grain en azote et ne sont pas comptés dans la dose bilan à condition d'être apportés à l'épiaison, car ils ne contribuent pas au rendement. Ils sont généralement de l'ordre de 20 unités et sont très bien absorbés par les plantes même en conditions sèches. Ils ne présentent donc pas ou peu de risque de pollution par les nitrates. Les formes ammonitrate et solutions azotées sont parfaitement utilisables. Intervenir avant le début de la floraison si possible pour éviter les problèmes de stérilisation de fleurs ouvertes.

### **Risque septoriose élevé qui devrait se stabiliser**

Avec le temps sec qui se profile, les contaminations vont se tarir mais il y a encore des sorties de taches liées aux contaminations passées.

Dans les parcelles qui ne pouvaient pas attendre et qui ont dû recevoir un fongicide sur dernière feuille, relayer à mi épiaison sur septoriose et rouilles, ou tout début floraison dans les situations à risque fusariose élevée, notamment les blés de maïs implantés sans labour en système avec labours.

Dans les parcelles toujours pas protégées car n'ayant jamais atteint le seuil d'intervention sur septoriose et/ou rouille jaune, intervenir aux mêmes stades que ci-dessus.

Dans les deux cas (passage unique ou relai du passage de dernière feuille), utiliser une spécialité à base de prothioconazole. Utiliser par exemple [Fandangos](#) entre 1 et 1,8 L/ha selon la pression septoriose et la précocité variétale, ou 2L/ha si vous visez la fusariose. ATTENTION stades optimums différents si vous visez un relai septo/rouille ou un relai septo/rouille/fusariose roseum.

## Ravageurs RAS

Les pucerons des épis ne sont pas un sujet de préoccupation actuellement. Ils ne le sont d'ailleurs plus depuis la grosse attaque généralisée de 2004 soit il y a 19 ans ! Jusqu'à preuve du contraire, l'hypothèse expliquant le mieux ce constat est que l'on utilise moins systématiquement des insecticides non sélectifs sur feuillage (le fameux « coup de bleu » par exemple), ce qui a permis aux populations d'auxiliaires de se reconstituer comme on l'observe facilement en plaine depuis plusieurs années, et qu'ils font leur travail en matière de régulation naturelle.

On a vu quelques lémas adultes, aujourd'hui quelques pontes, mais pas encore de développement significatif de ce ravageur, de toute façon très peu préjudiciable hormis cas d'attaques exceptionnellement fortes.

Les conditions climatiques ne sont pas encore très propices aux vols de cécidomyies et les parcelles les plus précoces ont déjà atteint le stade limite de sensibilité. Pas de risque a fortiori sur variétés tolérantes.

## COLZA

Avec la défloraison des parcelles qui est quasi totale dans les parcelles les plus précoces, fin des interventions sur maladies et ravageurs. Reste à suivre d'un coin de l'œil d'éventuelles colonies de pucerons cendrés en bordures de parcelles en conditions plus chaudes et sèches et de faible régulation par les auxiliaires ... mais attention aux bordures qui sont en ZNT !

### **Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 23 mai 2023 (BSV G.C. N°17), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Legrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phv](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »